



**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 Mars 2018**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-huit, le 5 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 Février, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire

Présents :

M. LAVILLE - Mme MANDON - Mme BALICHARD - M. FAGONT - Mme SOARÈS - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMÉON - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON - Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT

Excusés ayant donné procuration :

Mme PIRONIN	à	Mme SIMÉON
Mme GUILLEMAT	à	Mme COUTANSON
Mme MAHAUT	à	M. FAGONT
M. BERNARD	à	M. LAVILLE

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	23 Janvier 2018
Affichée en Mairie le :	23 Janvier 2018
Envoyée à la Presse le :	23 Janvier 2018

Ouverture de la séance : 20h05

M. Le Maire présente les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 12 Décembre 2017 et 30 Janvier 2018, qui sont adoptés à l'unanimité sans modification.

FINANCES

Rapport d'Orientation Budgétaire - R.O.B. 2018

Mme SIMÉON ouvre la question en indiquant que, depuis l'envoi aux Conseillers Municipaux des documents préparatoires à ce Conseil, le résultat de l'ouverture des plis pour le dossier « Pôle Enfance » a modifié les projections présentées dans le ROB.

Les surcoûts probables du projet de nouvelle école peuvent modifier les équilibres entre emprunt et autofinancement présentés, ainsi que l'hypothèse d'abondement d'un Fonds de concours ; cette situation implique aussi une reprise du PPI.

Le débat s'instaure entre les Conseillers municipaux, afin de bien préciser les orientations qui seront à finaliser pour la construction du budget 2018.

En fin d'échange, tous les cas de figures ont été exposés et donneront lieu à des analyses à approfondir pour permettre le vote du budget dans les délais prévus.

Le Conseil Municipal prend acte de ce ROB, et l'approuve à l'unanimité

URBANISME

Classement de 2 parcelles du Domaine Public Communal dans le Domaine Privée Communal

Mme ALAPETITE explique que deux parcelles sont sans intérêt urbanistique pour la commune d'AULNAT et nécessitent des moyens pour leur entretien.

Deux riverains s'intéressent à l'achat de ces parcelles.

- Il est proposé de prononcer la désaffectation de ces parcelles, et leur déclassement du domaine public et leur intégration dans le domaine privé de la commune, en vue d'une cession.
- Monsieur le Maire doit être autorisé à faire signer les documents correspondants

Vote : Unanimité

Cession d'une parcelle communale située devant le 1 Rue Jean Gabin

Mme ALAPETITE indique qu'une personne souhaite acquérir une parcelle communale de 80 m² utilisée actuellement en «parterre fleuri » et l'annexer à sa propriété. Cette parcelle a été désaffectée, déclassée du domaine public et intégrée dans le domaine privée de la commune, e vue d'une cession.

Il est nécessaire de :

- valider la vente de cette parcelle,
- autoriser Monsieur le Maire ou la Première Adjointe à signer les documents correspondants à la vente.

Vote : Unanimité

Cession d'une parcelle communale située devant le 10 Rue Fernand Raynaud

Mme ALAPETITE continue en expliquant qu'un autre habitant souhaite également acquérir une seconde parcelle, dans les mêmes conditions.

Il est nécessaire de :

- valider la vente de cette parcelle,
- autoriser Monsieur le Maire ou la Première Adjointe à faire les démarches nécessaires (choix d'un office notarial) et à signer les documents correspondants à la vente.

Vote : Unanimité

Avis sur la mise à jour de l'autorisation d'exploiter et sur la modification des installations de la Société CANDIA à Gerzat

Mme ALAPETITE termine en expliquant que la Préfecture a déposé le 15 février 2018 d'un dossier d'enquête publique concernant la société CANDIA (fabricants de produits laitiers) implantée sur la commune de GERZAT.

Une enquête publique se déroulera du 12 mars au 13 avril 2018. Le dossier est consultable en mairie d'AULNAT.

Les modifications envisagées par CANDIA concernent le remplacement du concentrateur du site et la modernisation des installations de production de froid.

Le Conseil Municipal est saisi pour

- Donner un avis sur le projet, la commune se trouvant dans un périmètre inférieur à 3 kilomètres de l'usine CANDIA.

Vote : Avis favorable à l'unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h40